

Informations générales et règles d'investissement	
Nom de la société de gestion	INNOVACOM GESTION
Nom de l'OPC	FCPI AVENIR NUMERIQUE 2
Type de véhicule juridique	FCPI
Encours (actif brut)	11 173 200,00 €
Encours (actif net)	11 173 200,00 €
% de l'actif investi dans des entreprises françaises (fonds propres / quasi-fonds propres)	0,00%
% de l'actif investi dans des PME/ETI françaises (fonds propres / quasi-fonds propres)	0,00%
Commentaires (facultatif)	Le FCPI Avenir Numérique 2 a été créé en novembre 2020. Aucun investissement n'a encore été réalisé.
Contribution de l'OPC au dynamisme de l'économie et des territoires	
Entreprises françaises financées en fonds propres	0
TPE-PME françaises financées en fonds propres	0
ETI françaises financées en fonds propres	0
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises en 2020-2021	
Nombre d'opérations de levée de capital ou d'introduction en Bourse (participation significative)	0
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital	0,00%
Dimension territoriale	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	NA
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC - ou par département si l'information est disponible :	NA
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région :	NA
Critères ESG	
Nom du label ESG attribué au fonds par ailleurs (le cas échéant)	Aucun
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	100%
Nom de l'indicateur(s) ESG de référence et/ou note ESG	Trois indicateurs ESG de référence suivi : - Social : Mise en place de mécanismes de partage de la création de valeur au-delà des obligations réglementaires - Gouvernance et parité : promouvoir la place des femmes au sein des conseils d'administration, comités de direction, et/ou conseil de surveillance - Environnement : mise en place d'initiatives visant à réduire son empreinte carbone
Rappel de la méthodologie de calcul de la note et/ou de l'indicateur	Suivi de la progression des indicateurs de référence dans le temps
Note ESG du portefeuille / résultats de l'OPC sur l'(es) indicateur(s) de référence ESG	Le FCPI Avenir Numérique 2 a été créé en novembre 2020. Aucun investissement n'a encore été réalisé.
Résultats ESG de l'indice / univers de référence	NA
Modalités de prise en compte par l'OPC des obligations V a) de la Charte (critères ESG dans la stratégie d'investissement et la politique d'engagement actionnarial)	L'atteinte des 3 objectifs ESG définis à partir des indicateurs ci-dessus se traduit quotidiennement dans l'activité d'investissement par :  - La mise en place d'une procédure formalisée de sensibilisation des dirigeants de nos participations aux critères ESG (notamment par l'intégration de ces critères dans les Lettres d'intentions) ;  - L'exclusion de certains secteurs d'activité définis ;  - Une clause ESG systématique dans les pactes d'actionnaires reprenant les engagements ci-dessus ;  - Une enquête annuelle ESG réalisée auprès des entreprises en portefeuille via des questionnaires dédiés et un outil en ligne de gestion des données extra-financières ;  - La revue annuelle de l'ensemble des participations est éditée publiquement sous la forme d'un Rapport ESG annuel.  Le taux d'analyse des sociétés en portefeuille est de 100%. Ces objectifs sont suivis annuellement. La SLP ayant été créée en juin 2020, il est encore trop tôt pour mesurer la progression dans